



MARC LUCCHINI
MAIRE

MAIRIE D'ILLANGE

ARRÊTÉ

N° 2024-061 du 29 septembre 2026

**Portant sur l'occupation du domaine public
3 rue du Château d'Eau**

Le Maire de la Commune d'Illange,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-3,

VU le Code de la route,

VU le Code de la voirie routière,

VU la demande de M. BEDAOUCHE Youcef qui souhaite occuper temporairement le domaine public 3 rue du Château d'Eau à Illange,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre des mesures nécessaires pour permettre de travailler dans de bonnes conditions et préserver la sécurité des personnes,

ARRÊTE :

Article 1 : M. BEDAOUCHE Youcef est autorisée à occuper le domaine public 3 rue du Château d'Eau, à y interdire le stationnement afin d'installer un échafaudage pour effectuer des travaux de rénovation de la façade.

Cette autorisation est accordée du 30 septembre au 30 octobre 2026

Article 2 : Les piétons devront être guidés sur le trottoir en face par une signalisation appropriée.

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4 : M. le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mme la Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guénange-Metzervisse
- MM. les Chefs de Centre d'Incendie d'Illange et Yutz
- M. BEDAOUCHE Youcef, le propriétaire

Le présent arrêté 2026-061
a été publié le 29 septembre 2026

Illange, le 29 septembre 2026
Le Maire,

